

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Société suisse de la mensuration et du génie rural

Band: 46 (1948)

Heft: 9

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de la 13ème conférence des présidents, du 19 juin 1948, à Olten

Autor: Bachmann, E.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Toutes les surfaces du cadastre de la production agricole sont données en ha (cependant pour les révisions, une grande partie des surfaces sont données en ares).

8. *Carte Siegfried au 1:25,000 ou au 1:50,000* figurant le territoire communal avec sa limite, ses secteurs, ses pâturages absolus, ses forêts et ses surfaces improductives, ainsi que les terrains exploités sur ou par d'autres communes.
9. *Photographies par avion* indiquant la situation de la commune ou des différents secteurs du territoire.

Le cadastre fédéral de la production agricole procurera ainsi les bases de la documentation nécessaire au développement d'une économie agricole suisse dirigée rationnellement. Ce cadastre est établi pour la Suisse entière. Des révisions ont déjà eu lieu dans de nombreuses contrées (communes, districts, ou même cantons entiers). Ils ont pour but de corriger les premiers relevés, les surfaces cadastrées ayant subi des modifications par suite d'améliorations ou de défrichements. Le cadastre fédéral constitue une sorte d'inventaire des possibilités de production agricole (notamment en ce qui concerne la culture des champs) de chaque commune.

Ls. H.

P. S. Pour éviter toute confusion entre les champs ouverts, qui sont les surfaces labourées et proprement cultivées, et la surface qui comprend aussi bien les champs ouverts que les terrains susceptibles d'être labourés, l'autorité compétente a décidé de nommer la seconde: *surface cultivable*.

Procès-verbal

de la 13ème conférence des présidents, du 19 juin 1948, à Olten.

Les présidents des sections de la S. S. M. A. F. ont tenu séance à Olten, le 19 juin 1948, avec l'ordre du jour suivant:

1. Contrat collectif de travail et revision des tarifs;
2. Formation professionnelle;
3. Statuts des sections et groupes de la S. S. M. A. F.;
4. Assemblée générale de 1948;
5. Rapport du comité central sur l'exercice 1947;
6. Code d'honneur;
7. Société suisse des arts et métiers;
8. Secrétariat permanent de la S. S. M. A. F.;
9. Nomination des délégués aux différentes commissions de l'Association internationale des géomètres;
10. Divers.

Outre le comité central, les sections Argovie-Bâle-Soleure, Berne, Fribourg, Genève, Grisons, Suisse orientale, Tessin, Vaud, Valais, Waldstätte-Zoug, Zurich-Schaffhouse, groupe des géomètres-fonctionnaires et association suisse des géomètres-praticiens étaient représentés.

1. *Contrat collectif de travail et revision des tarifs.* M. Gsell fait un exposé des travaux préliminaires effectués, et recommande l'introduction du contrat normal en lieu et place du contrat collectif. Avant la mise en vigueur du contrat de travail normal, la compensation du renchérissement et la revision des tarifs doivent être conduites à bonne fin. M. le président Baudet donne des éclaircissements au sujet des négociations en cours entre le comité central et les instances fédérales. Le comité central s'efforce d'obtenir un prochain règlement des augmentations de renchérissement et la mise à exécution de la revision des tarifs. M. Maderni désire qu'il soit tenu compte de la situation, au point de vue travail, au printemps 1948, et demande le paiement de suppléments pour renchérissement, avec effet rétroactif. D'après les déclarations de M. le professeur Bertschmann, chargé par le comité central de prendre contact avec la Direction fédérale des mensurations, en qualité de président de la commission centrale de taxation, cette autorité aurait donné l'assurance que les augmentations de renchérissement seraient accordées avec effet rétroactif, et que la revision des tarifs interviendrait prochainement.

2. *Formation professionnelle.* M. le président Baudet expose la situation présente de la réforme des études à l'E. P. F. Le conseil de l'Ecole n'a pas encore pris de décision à ce sujet. M. Baudet informe l'assemblée que la question des études a fait en Suisse romande l'objet d'une discussion et il donne connaissance des directives qui ont été arrêtées. La manière de voir du comité central, sur la question de la formation professionnelle, a été publiée dans le rapport annuel de 1947.

3. *Statuts des sections et groupes de la S. S. M. A. F.* Les sections et les groupes de langue allemande, sans exception, ont soumis leurs statuts pour la ratification; 3 sections ont été invitées à ajuster l'art. 3, par des modifications de détail, aux dispositions des statuts centraux. Les statuts de toutes les sections et de tous les groupes de la Suisse alémanique ont été approuvés, sous réserve des corrections mentionnées ci-devant.

4. *Assemblée générale.* Elle aura lieu à Locarno, les 1^{er}, 2 et 3 octobre 1948.

5. *Rapport du comité central pour l'exercice 1947.* Ce rapport a paru dans le numéro du mois de juillet du bulletin.

6. *Code d'honneur.* Le président de la commission du code d'honneur, M. le professeur Bertschmann, présente un nouveau projet, conforme aux observations et propositions de M. Gsell.

Après une discussion approfondie à laquelle prirent part MM. Gsell, Maderni, Bertschmann, Luder, Mugnier, Habisreutinger, l'assemblée décida par un vote, que le nombre des membres de la commission d'honneur prévu à l'art. 4 du code, soit fixé à 2 par section ou groupe. Les sections et les groupes sont libres de désigner à cet effet, un ou deux membres.

7. *Société suisse des arts et métiers.* Donnant suite à une proposition de M. Maderni, le comité central a examiné la question de savoir si l'entrée de la S. S. M. A. F. dans la Société suisse des arts et métiers, procurerait des avantages à nos membres. Selon les avis obtenus, le comité central recommande, pour des considérations d'ordre financier, de rejeter cette proposition. Notre collègue, M. Maderni, retire alors sa proposition. La conférence des présidents se rallie à l'unanimité au point de vue du comité central.

8. *Secrétariat permanent de la S. S. M. A. F.* Cette question suscite une discussion approfondie. L'idée de la création d'un secrétariat permanent vient du groupe des géomètres travaillant pour leur compte. Selon les avis de MM. Gsell et Bertschmann, il faudrait prévoir pour les besoins particuliers de ce poste, un juriste ou un professionnel. Celui-ci devrait

être à même de pouvoir conclure des contrats, d'exécuter des taxations, et de conduire toutes les tractations avec les autorités. Pour des raisons d'ordre financier le comité central fait cependant de grandes réserves, quant à la création d'un secrétariat permanent. Mais il approuve l'initiative du groupe des géomètres travaillant pour leur compte, de créer, à titre d'essai, pour leurs besoins propres, une institution de ce genre.

9. *Nomination des délégués aux différentes commissions de l'Association internationale des géomètres.* Le comité central fait les propositions suivantes:

1. Dictionnaire technique: Solari, Tessin;
2. Registre foncier (juridique): Dr. Hegg, Lausanne;
3. Photogrammétrie: Härry, Berne;
4. Plan national d'aménagement, urbanisme: E. Bachmann, Bâle;
5. Reconstruction: Cavin, Vaud;
6. Cartographie: Prof. Kobold, Zurich;
7. Formation professionnelle: Prof. W. Bachmann, Lausanne;
8. Jeunes géomètres: Richard, Genève;
9. Tarif et salaires; Prof. Bertschmann, Zurich.

10. *Divers.* Le caissier Eigenmann présente le budget et les comptes. En ce qui concerne ceux-ci, il mentionne une remarque des réviseurs relative au fonds d'école dont ils estiment le montant trop élevé. Après une longue discussion la décision suivante est votée à l'unanimité:

1. Le subside de fr. 120. — pour la formation professionnelle est réduit de 50 %.
2. Toutes les factures qui ne sont pas en rapport direct avec le fonds d'école sont à la charge des associations professionnelles.

Notre collègue M. Gsell demande des renseignements au sujet de l'avancement de la question, revision des tarifs. D'accord avec le comité central, la commission centrale de taxation continuera les négociations avec les autorités.

Le même orateur exprime le vœu que le groupe des géomètres travaillant pour leur compte ait une représentation plus équitable au sein de la commission des examens d'apprentissage.

Le collègue Wild propose une revision du règlement central de taxation, rendue nécessaire par les dispositions des nouveaux statuts de la société. Le président de la commission de taxation soumettra, à l'appréciation de la conférence des présidents, un règlement de taxation mis à jour.

Au nom de la S. S. M. A. F.:

Le secrétaire: *E. Bachmann*

Magnetisches Bulletin für den Monat Juli 1948

Sonnenflecken-Relativzahl: $R = 141,1$

Durchschnittliche Amplitude der Tageskurve $A = 14',3 = 27',0$

Ruhige Tage mit mittleren Abweichungen von der Tageskurve von 0–3':
1., 2., 4., 7., 8., 11., 15.–19., 21.–28., 30.

Leicht gestörte Tage mit einzelnen Abweichungen bis 7', jedoch ohne Sturm: 3., 5.–6., 9.–10., 12.–14., 20., 29., 31.

Magnetische Stürme: keine

Wabern bei Bern, 10. August 1948.

Eidg. Landestopographie.

Vertikalkreis fest verbunden ist“, was nur für den Vertikalkreis zutrifft, dagegen nicht für den Horizontalkreis, der sozusagen allgemein fest mit dem Dreifuß verbunden ist. Es macht ganz den Eindruck, daß auf unserem Gebiet kein genügend sachkundiger Bearbeiter zur Verfügung stand. Ich war seinerzeit angefragt worden, ob ich mitarbeiten wolle; ich sagte zu, weil ich zugeben mußte, daß ein mustergültiges schweizerisches Lexikon nur dann entstehen kann, wenn gut orientierte Mitarbeiter zur Verfügung stehen. Ich erhielt dann wohl die allgemeinen Instruktionen, aber nie irgendeine Fiche. Nach dem ersten oder zweiten Band habe ich einige kritische Bemerkungen angebracht, ohne aber je eine Antwort zu erhalten. Ich bedaure es sehr, daß dieses schweizerische Lexikon auf einem wichtigen Gebiet der Technik die schweizerische Zuverlässigkeit vermissen läßt. Ich muß vermuten, daß es auf andern Gebieten ähnlich bestellt ist.

Ich muß noch auf einen weiteren Punkt eintreten. Aus dem ganzen Gebiet der Geodäsie, des Vermessungswesens und der Topographie sind nur General Dufour und Oberst Siegfried aufgeführt. Der Benutzer wird vergebens Namen wie Becker, Held, Imfeld, Rebstein, Rosenmund, Wild (Prof. am Eidg. Polytechnikum) suchen, um nur die nicht mehr Lebenden zu nennen. Aber auch R. Helmert fehlt. Daß C. F. Gauß auch hervorragende geodätische Arbeiten ausgeführt hat, wird übergangen. Daß G. G. Stokes hervorragende Arbeiten auf dem Gebiet der Schwere publiziert hat, erfährt der Leser nicht. Es ist zweifellos schwierig, unter den Lebenden eine gerechte Auswahl zu treffen. Mich interessiert aber doch, nach welchen Gesichtspunkten hier vorgegangen worden ist. Es scheint, daß auf dem Gebiet der Kunst die Aufnahme sehr viel freigebiger erfolgt ist als auf dem der Wissenschaften.

Wer ein Lexikon zu besitzen wünscht, das ein getreues Bild der verschiedenen Kulturfaktoren der Schweiz vermittelt und das zuverlässig ist, muß es sich ernsthaft überlegen, ob er das vorliegende Schweizer Lexikon erwerben will.

F. Baeschlin.

Magnetisches Bulletin für den Monat September 1948

Sonnenflecken-Relativzahl $R = 143,2$

Durchschnittliche Amplitude der Tageskurve $A = 11',5 = 21',3$

Ruhige Tage mit mittleren Abweichungen von der Tageskurve von $0 - 3'$:
2., 3., 5.-9., 11., 13.-15., 18., 20.-22., 28.

Leicht gestörte Tage mit vereinzelt Abweichungen bis $10'$: 1., 4., 10.,
12., 17., 19., 26., 27., 30.

Tage mit vereinzelt Abweichungen bis $15'$, jedoch ohne Sturmcharakter:
16., 23., 24., 25., 29.

Magnetische Stürme: keine.

Wabern bei Bern, 22. Oktober 1948.

Eidg. Landestopographie.

Errata

Le cadastre fédéral de la production agricole.

Page 234, 14^e ligne, lire: *Elles ont pour but...* (au lieu de: *Ils...*).

Procès-verbal.

Page 236, 11^e ligne, No 2, lire: *Régime foncier...* (au lieu de: *Registre...*).